



LES BOUCLES DE L'ORVANNE

à Dormelles

Dimanche 09 avril 2017

Course Cycliste en 2 étapes

Course Cycliste en 2 étapes

Matin : Contre la Montre 11,8 km

à partir de 9h

AM : Circuit de 15 km

à partir de 14h

Infos : www.vcfa.fr

Stéphane Colas

06 60 20 01 31



wfolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

Catégories :
Fém/15-16 ans
17/19 40/49
20/29 50/59
30/39 60+

Dossards :
Salle des fêtes, allée
des noyers, Dormelles
à partir de 8 h
13 € pour les 2 épreuves

Engagement par
courrier uniquement :
Evelyne ROMASKA
7 Rue du Dr Roux
77400 LAGNY SUR MARNE
Tel : 06 87 34 07 73

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT



BOUCLES DE L'ORVANNE – 9 AVRIL 2017
DEROULEMENT ET REGLEMENT DES EPREUVES MODIFIES
OUVERTURE AUX AUTRES FEDERATIONS CYCLISTES

*_*_*_*_*

1. EPREUVES

Epreuves ouvertes aux licenciés UFOLEP (voir catégories ci-dessous) et accueil de coureurs licenciés des fédérations FFC (3^o catégorie comptabilisant moins de 50 points) D1, D2, D3, D4, Féminines classées Pass et Cadets) et FSGT (2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} catégorie, Féminines et cadets) dans la limite de 30 participants maximum. Les licenciés UFOLEP seront prioritaires pour les engagements sur ces épreuves. Un coureur possédant plusieurs licences devra courir en priorité avec la licence Ufolep.

a) Matin à partir de 9 h Contre la Montre de 11.850 kms

Départ toutes les minutes à la sortie de Dormelles sur la D120 route de Villemaréchal, D120 jusqu'à la D218, à droite D218 rue Grande Boisroux puis D218 jusqu'à le Pimard, à droite route de Dormelles, à gauche rue des Vignes Basses, arrivée rue des Vignes Basses après le cimetière.



Ordre de départ :

- 50/59 ans
- Féminines
- 60 ans et +
- 40/49 ans
- 30/39 ans
- 20/29 ans
- 17/19 ans
- 15/16 ans

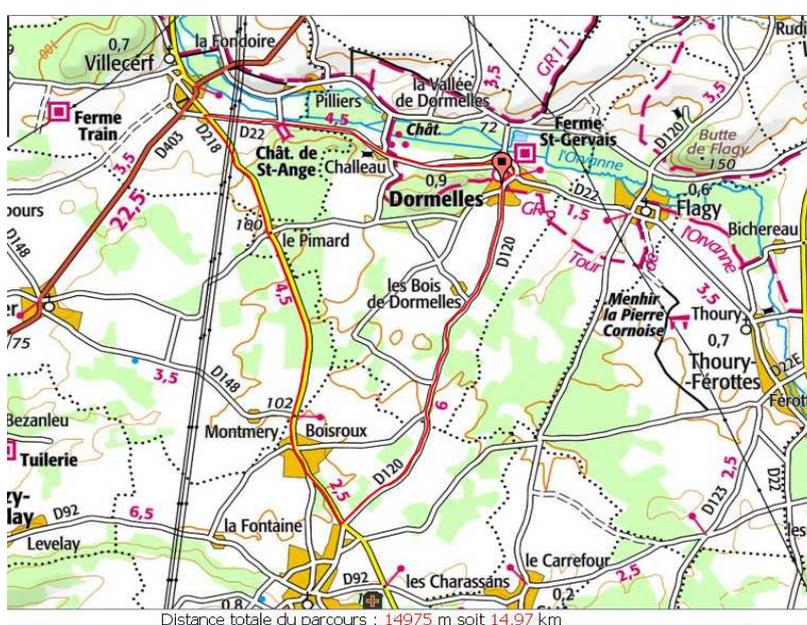
Chaque coureur devra se présenter 5 minutes au minimum avant l'heure de son départ.
Aucune voiture suiveuse n'est autorisée.

Tout coureur rattrapé ne devra pas prendre la roue de celui qui le double.
En cas de non-respect, au temps du coureur sera ajoutée une pénalité de 5 minutes.

Pour tout autre point, il sera fait application des règlements UFOLEP par le collège des commissaires. Pour les coureurs des fédérations FFC et FSGT il sera en plus fait application de l'additif au règlement départemental UFOLEP. Les horaires de départ seront mis sur le site du VCFA : www.vcfa.fr et sur le site de la Commission Technique Départementale Cycloport Ufolep : http://www.cycloport-ufolep77.fr/ctd_cycloport/index.php le samedi dans l'après-midi.

b) Après-midi : circuit de 15 kms

Itinéraire : Départ Dormelles sur D120 carrefour rue des Vignes Basses, D120 route de Villemaréchal jusqu'à D218, à droite D218 direction Villecerf jusqu'à D22, à droite D22 direction Dormelles par route de Challeau à droite rue de Villemaréchal arrivée rue de Villemaréchal.



Horaires de départ, nombre de tours et distance :

Catégorie	Heure départ	Nombre tours	Distance en kms
17/19 ans	14 :00	4	60.000
20/29 ans, 30/39 ans, 40/49 ans		5	75.000
15/16 ans, Féminines	14 :05	3	45.000
50/59 ans, 60 ans et +		4	60.000

Pour tout autre point, il sera fait application des règlements UFOLEP.

2. ENGAGEMENTS :

Licenciés UFOLEP adultes	13 € pour les 2 épreuves
Licenciés UFOLEP 15/16 ans	8 € pour les 2 épreuves
Licenciés FFC ou FSGT adultes	22 € pour les 2 épreuves
Licenciés FFC ou FSGT 15/16 ans	10 € pour les 2 épreuves

Aucun engagement pour une seule épreuve ne sera accepté. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Les coureurs Ufolep hors 77 devront joindre une copie de leur licence au bulletin d'engagement. Les coureurs des autres fédérations FFC/FSGT devront joindre une copie de leur licence et la charte d'engagement dûment remplie et signée.

Le bulletin d'engagement devra être adressé accompagné du règlement à l'ordre du VCFA à
Mme ROMASKA Evelyne 7 Rue du Dr Roux 77400 LAGNY SUR MARNE. Pas d'engagement par internet ni sur place.

3. DOSSARDS

Les dossards seront remis aux coureurs à partir de 8 heures à la Salle des Fêtes Allée des Noyers à DORMELLES.

Le dossard remis servira aux 2 épreuves. Toutefois, le coureur devra signer à nouveau la feuille d'émargement à partir de 13 h sur la ligne de départ.

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur le dos par quatre épingles (à prévoir par le concurrent) ; il ne devra, en aucun cas, être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification.

4. CLASSEMENTS

Les classements seront faits aux points sur chaque épreuve puis totalisés pour le classement général.

Chaque concurrent se verra attribuer le nombre de points correspondant à sa place, exemple : 1^{er} : 1 point, 2^{ème} : 2 points etc..

En cas d'égalité de points, le temps réalisé sur le CLM du matin sera prépondérant.

5. REMISE DE RECOMPENSES

Les récompenses seront remises à l'issue de la journée d'épreuves dans la salle des fêtes Allée des Noyers à DORMELLES. Seront récompensés :

- Au maximum les 10 premiers du classement général des 8 catégories Ufolep
- Les coureurs extérieurs qui auront gagné (1^{ère} place) le général de leur catégorie au scratch

Les cyclistes récompensés devront revêtir le maillot de leur club.

Un prix d'équipe sera calculé sur le classement général et offert par le club uniquement pour les Ufolépiens sur les 3 meilleures places obtenues au général dans chacune des catégories.

Un pot de l'amitié sera organisé à l'issue de la remise des récompenses.

6. ANNULATION DE COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

7. ACCOMPAGNATEUR OU VEHICULES

Aucun accompagnateur n'est autorisé sur le circuit pendant l'échauffement et la course ; des espaces permettent aux accompagnateurs de voir le passage de leur coureur. Des parkings seront délimités pour les véhicules des concurrents et/ou accompagnateurs.

8. ABANDON

En cas d'abandon, les coureurs devront remettre et leur dossard aux organisateurs le matin à la salle des fêtes et l'après-midi sur la ligne d'arrivée.

9. SECURITE

Les participants veilleront à rouler sur la moitié droite de la route et à respecter le code de la route.

10. NON-RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les organisateurs se réservent la possibilité de mettre hors course les coureurs en cas de constat de rejets dans la nature (bouteilles, emballages divers, papiers, plastiques etc) hors de la zone de ravitaillement ou de non-respect des habitants des communes traversées ou de leur propriété.

11. SERVICE MEDICAL

Un service médical sera assuré sur le circuit et à proximité de la ligne d'arrivée.

12. ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les participants et les bénévoles en cas de préjudice incombant à l'organisation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

13. PRESENT REGLEMENT

Toute inscription emporte l'acceptation et l'application du présent règlement et des règlements annexes (Ufolep national, Ufolep CTD77).



**LES BOUCLES DE L'ORVANNE A DORMELLES (77)
EPREUVE EN 2 ETAPES**

**BULLETIN D'ENGAGEMENT – Date limite d'envoi : 31 Mars 2017
DIMANCHE 09 AVRIL 2017**

NOM DU RESPONSABLE CLUB :

Tél :

ADRESSE MAIL RESPONSABLE CLUB :

NOM PRENOM	CLUB	DATE DE NAISSANCE	FEDERATION	N° LICENCE

Les coureurs inscrits sur ce bulletin reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et s'engagent à le respecter.

Licenciés UFOLEP adultes	13 € pour les 2 épreuves
Licenciés UFOLEP 15/16 ans	8 € pour les 2 épreuves
Licenciés FFC ou FSGT adultes	22 € pour les 2 épreuves
Licenciés FFC ou FSGT 15/16 ans	10 € pour les 2 épreuves

Les coureurs Ufolep hors 77 devront joindre une copie de leur licence au bulletin d'engagement. Les coureurs des autres fédérations FFC/FSGT devront joindre une copie de leur licence et la charte d'engagement ci-après dûment remplie et signée. Sans ces documents, l'engagement ne pourra être pris en compte.

Chèque à l'ordre du VCFA à envoyer avec ce bulletin par courrier à :
Mme ROMASKA Evelyne 7 Rue du Dr Roux 77400 LAGNY SUR MARNE

Charte d'engagement d'un Participant Occasionnel Non Licencié UFOLEP mais licencié d'une des fédérations FFC (3° catégorie ayant moins de 50 points, Pass'Cyclisme D1,D2, D3 ou D4, Féminines classées Pass et Cadets) FSGT (2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} catégories, Féminines et Cadets)

Commission Technique Cycloport de Seine-et-Marne

Je soussignée Monsieur / Madame

....

Né(e) à, le/...../.....

Domicilié(e) à

....

Certifie vouloir participer à l'épreuve des Boucles de l'Orvanne à DORMELLES (77) sous l'égide de l'UFOLEP, organisée le Dimanche 9 Avril 2017 par le VC Fontainebleau/Avon. Cette participation est la 1^{ère} / 2nd / 3^{ième} / 4^{ième} / 5^{ième} / 6^{ième} de la saison 2017 (limitée à 6 dans l'année)

Je déclare dégager de toutes responsabilités les organisateurs ainsi que toutes les personnes bénévoles contribuant à cet évènement concernant les blessures, dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de bien ainsi que pour toute autre dégradation lors de cet évènement.

Je ne pourrai tenir les organisateurs pour responsables en cas de perte, vol, bris de mes biens et blessures corporelles.

Je m'engage à respecter les règles de sécurité et toutes les règles s'appliquant à cette épreuve (règlement de la course), ainsi qu'à respecter les consignes des organisateurs.

Je certifie avoir pris connaissance des règlements national et départemental UFOLEP et son additif (relatif à l'accueil de coureurs des fédérations FFC et FSGT) lesquels sont disponibles sur le site internet de la CTD 77 (www.cycloport-ufolep77.fr) et j'y adhère.

Je m'engage à présenter aux organisateurs ma licence d'une des fédérations FFC ou FSGT.

Je certifie que je suis assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de cette manifestation sportive.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.

Le refus de signer cette charte d'engagement ou la non présentation de celle-ci réserve le droit à l'organisation d'exclure ma participation à l'évènement.

A, le/...../.....

Signature* (précédée de la mention « lu et approuvé »)

*Signature parentale pour les mineurs